Commune de
VANNES-SUR-COSSON

Compte-rendu du Conseil Municipal
Séance du 02 mars 2026 à 20H30

L'an deux mille vingt-six, le deux-mars à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 23 février 2026, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence d'Éric HAUER, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 13

Présents : 09 ; Absents : 4

Présents : Mesdames : Sandra BELMONTE, Annick GIRARD, Odile GILLET, Diane ROGER

Messieurs : Éric HAUER, Sébastien CHAVENEAU, Stéphane VEDRINES, Christian BEAUDIN, Jordan CHASTAGNET

Absents :
Messieurs : Romain MITTEAU, Olivier HURIER, Xavier LECOMTE, Bertrand GAUBICHER.

Pouvoirs : Bertrand GAUBICHER donne pouvoir à Sébastien CHAVENEAU.

Le Maire annonce que le quorum est atteint et la séance débute à 20 h 40.

Sandra BELMONTE est désignée secrétaire de séance.

1 – Délibération PV 01 - 2026

Monsieur le Maire demande si les conseillers ont reçu le PV N°1 et s'ils ont des observations à formuler.

Il est proposé aux conseillers municipaux de donner leur avis et de délibérer.

Après délibération, la décision est adoptée à l'unanimité par le Conseil municipal.

Vote : 7 Pour, 3 abstentions.

2 – Délibération pour la convention 2026 ADS 45 Voie Verte

Le Maire informe le Conseil que la convention 2026 est toujours de 300 heures annuelles au tarif de 19,50 euros de l'heure et part agent.

Monsieur CHAVENEAU demande si le contrat prévoit bien l'entretien des chemins car certains tels que le

CR 10 Bis n'ont pas été du tout entretenus.

Monsieur le Maire note pour le CR 10 Bis est à faire ainsi que d'autres chemins.

Monsieur VEDRINES demande si l'on peut déjà prévoir les toutes premières tontes à différents endroits de la Commune.

Réponse de Monsieur le Maire : Cela sera possible dès que les conventions seront signées et envoyées.

Monsieur CHASTAGNET demande si la prestation de « coupe de plantes invasives » inclut l'arrachage du myriophylle.

Monsieur le Maire répond qu'en effet cela en fait partie mais qu'il est bien également d'inclure les villageois dans cette action.

Il est proposé aux conseillers municipaux de donner leur avis et de délibérer.

Après délibération, la décision est adoptée à l'unanimité par le Conseil municipal.

3 – Délibération pour convention de Cleros

Monsieur le Maire présente une seconde proposition de convention d'ADS 45, d'un montant horaire de 28,50 euros, pour une durée minimale de 200 heures.

Monsieur VEDRINES demande si lors des ramassages des dépôts sauvages si ADS 45 prennent en charge l'évacuation des déchets.

Monsieur le Maire ne le sait pas mais il semblerait que oui.

Monsieur le Maire informe que pour les dépôts sauvages, il faudra refaire une délibération afin de prévoir une amende forfaitaire harmonisée avec la Communauté de Communes.

Il est proposé aux conseillers municipaux de donner leur avis et de délibérer.

Après délibération, la décision est adoptée à l'unanimité par le Conseil municipal.

4 – Délibération demande de fonds de concours à la ComCom

Des réparations de voirie ont été réalisés, notamment Route de Villemurlin et Route de Souvigny.

Le montant total des travaux s'élève 12 117,50 euros.

Le Fond de concours est sollicité à hauteur de 50%

12 117,50 / 2 = 6 058,75 €

DEPENSES		**RECETTES**	
Poste de dépenses	**Montant HT**	**Part communale**	**Fonds de concours**
Enrobé à froid	**12 117,50 €**	**6 058.75 €**	**6 058,75 €**
Total	**12 117,50 €**	**6 058,75 €**	**6 058,75 €**

Il est proposé aux conseillers municipaux de donner leur avis et de délibérer.

Après délibération, la décision est adoptée à l'unanimité par le Conseil municipal.

5 – Informations sur les travaux du Château d'eau

Monsieur le Maire informe que le Conseil de l'avancement des travaux. Toutes les petites réserves ont été levées.

Il ne reste que la question d'un compteur d'eau toujours bloqué.

Monsieur BEAUDIN demande s'il reste des factures à régler.

Monsieur le Maire répond qu'une facture d'un montant de 900,00 euros reste en attente, actuellement bloquée par le maître d'œuvre.

Véolia a fourni les graphiques du bon fonctionnement du compteur d'eau, et que ce dernier a été cassé pendant les travaux.

L'entreprise TRASO doit recevoir un devis de Véolia.

Monsieur VEDRINES demande s'il va y avoir des pénalités de retard.

Monsieur le Maire répond Oui, le maître d'œuvre fera le nécessaire après la signature de la DAACT (déclaration attestant l'achèvement et la conformité des travaux).

6 – Questions diverses

Monsieur le Maire a reçu un mail d'une administrée demandant la mise à disposition de la salle des Fêtes pour la réalisation d'une réunion publique de campagne électorale, le 13 mars prochain.

Suite aux échanges avec la Préfecture, il est rappelé qu'une salle doit pouvoir être mise à disposition dans le cadre électoral, selon des conditions équitables.

De plus, une délibération doit être faite pour accorder la gratuité de la salle. Or, cette délibération n'ayant pas été prévue à l'ordre du jour préalablement envoyé aux conseillers et adjoints, il n'est donc pas possible de voter.

Monsieur le Maire propose un vote de principe auprès du Conseil Municipal pour la demande de réservation.

Le Conseil Municipal propose de louer la salle pour un montant de 80,00 euros pour la ½ journée (tarif pour les Vannois).

Monsieur BEAUDIN tête de la liste à l'origine de cette demande, va en parler à ses colistiers. Il donnera une réponse mercredi 04 mars 2026.

Monsieur VEDRINES demande quels sont les travaux à effectuer dans le grand Gîte pour la remise en conformité.

Madame BELMONTE répond que les travaux d'isolation sont nécessaires ainsi que la remise en état des salles de bains. Il est également précisé de vider le garage.

Monsieur LEFEVRE voudrait savoir pourquoi les travaux sur la voirie devant chez lui n'ont pas été lui ne sont pas rebouchés ?

Monsieur le Maire répond que cela sera effectué par l'entreprise qui a déjà fait la Route de Villemurlin et la Route de Souvigny.

Fin de séance : 21h40